

Sylvie Durand, syndicaliste, Ugict-Cgt, *Silomag*, n° 9, juin 2019.

Système de retraite par répartition ou par capitalisation, cotisations définies ou prestations définies, points ou annuités, Sylvie Durand revient sur les différents choix possibles en matière de système de retraites, sur les objectifs qu'ils poursuivent et sur leurs effets respectifs. Ces éclaircissements permettent de comprendre pourquoi, depuis plus de deux décennies, la situation des retraités se dégrade et en quoi la réforme voulue par Macron l'aggraverait encore. Ainsi, loin d'être une simple discussion d'ordre technique, les choix en matière de système de retraites relèvent de véritables enjeux de société et devraient faire l'objet d'un débat politique de fond.



Manifestation contre la réforme des retraites
le 19 octobre 2010 à Toulouse

À l'heure d'une refonte sans précédent de notre système de retraite, répartition, capitalisation, prestations ou cotisations définies sont des choix infiniment plus déterminants que l'alternative points ou annuités.

La répartition, un système d'une solidité à toute épreuve.

En répartition, les cotisations prélevées sur les salaires sont immédiatement reversées aux retraités sous forme de pensions. C'est donc un circuit de financement très sûr, qui met à l'abri de toute déperdition financière les régimes de retraite : les sommes cotisées ne transitent pas par les marchés financiers et sont donc soustraites à leur volatilité.

Seul un régime par répartition peut garantir pendant toute la retraite une pension représentant un pourcentage déterminé du salaire de fin de carrière.

[Lire la suite](#)